

**Le mode de vie de deux parlementaires bretons  
à l'époque de Louis XIV,  
d'après leurs livres de raison.**

Deux livres de raison, conservés aux Archives d'Ille-et-Vilaine <sup>(1)</sup>, nous permettent de nous rendre compte du train de vie et de la gestion de fortune de deux Parlementaires, à l'époque de Louis XIV : Gilles du Boisbaudry et Jean-Olivier Berthou, sieur de Kerversio.

**I. — Gilles du Boisbaudry.**

Gilles du Boisbaudry, seigneur de Langan, était l'arrière-petit-fils du président Bruslon et le fils de Gabriel du Boisbaudry, chevalier, seigneur de Langan et de Saubois, et de Jacquine de la Touche. Il appartenait à une famille de bonne noblesse et qui fut maintenue noble d'ancienne extraction de chevalerie par la Commission de réformation de 1668. Né le 14 mai 1630, il est mort à Vannes, le 7 juillet 1680; il avait épousé, en novembre 1662, Marie-Anne de Montullé, veuve du conseiller Boux <sup>(2)</sup>. D'abord commissaire ordinaire de l'artillerie, il fut pourvu de son office d'avocat général au Parlement, en septembre 1659, et reçu le 23 avril 1660. Il était bien noté au Parlement; on le considérait comme appliqué et ayant « beaucoup d'esprit et de facilité », comme le note la *Correspondance administrative sous Louis XIV*. Il devait faire souche de Parlementaires <sup>(3)</sup>.

(1) Dans la série E, fonds de Boisbaudry et de la Bourdonnaye-Montluc.

(2) Elle devait mourir à Rennes en 1707.

(3) Son fils Joseph-François devint conseiller au Parlement de Bretagne en 1692 et son petit-fils, François-Dominique, fils de Germain-Marie, en 1748. — Sur ce qui précède, voy. Frédéric SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne*, Rennes, 1909, t. I, pp. 98-99. Cf. LAINÉ, *Généalogie de la famille du Boisbaudry*, 1830.

## I. — LES ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE. LES REVENUS

Ce sont sans aucun doute les revenus de ses terres qui constituent le plus clair des ressources de Gilles du Boisbaudry, et avant tout les loyers de ses métairies. D'après son livre de raison, on peut s'en faire une idée seulement approximative, car nous ne possédons pas les baux eux-mêmes. Nous voyons que la retenue de la maison du Saubois <sup>(4)</sup> est affermée 500 livres à M. du Boisian. La ferme du Bourg rapporte 200 livres au terme de la Saint-Jean 1664, et celle de la Chaussée, 250. La métairie de la Porte du Saubois, affermée à Guillaume Riche, rapporte 500 livres; celle du Breil, 550 par an, en 1668. La métairie de la Trumerie (?), affermée au Grand Gille, acquitte 90 livres, en janvier 1674, pour le terme de la Saint-Jean précédente <sup>(5)</sup>. Le meunier du Saubois donne 900 livres par an.

D'ailleurs les fermages, du moins dans les mauvaises années, ne sont pas toujours exactement payés. En 1671, Gilles du Boisbaudry remet 160 livres au meunier du Saubois, à cause de la mauvaise année, « n'estant porté, dit-il, de ruiner de pauvres gens qui font valoir notre bien ». Dans les deux années suivantes, plusieurs des fermiers sont en retard pour leurs paiements et s'acquittent dans la suite. Ainsi, en février 1674, les fermiers de la Chaussée (Geoffroy père et fils) versent 715 livres d'arriéré <sup>(6)</sup>; en septembre 1674, le fermier du Breil doit 1.224 livres; il en paie seulement 258 <sup>(7)</sup>.

Les terres donnent encore d'autres revenus. Ainsi, la vente du poisson de l'étang du Saubois rapporte 300 livres

(4) Commune de Langan, canton de Bécherel, Ille-et-Vilaine.

(5) En 1673, le terme de Noël s'élève à 130 livres.

(6) En septembre 1674, ils achèvent de payer le terme de la Saint-Jean précédente.

(7) En novembre 1674, il paie encore 167 livres.

en février 1674<sup>(8)</sup>. Sans doute, l'a-t-on repeuplé peu de temps après, car, en avril 1674, Gilles du Boisbaudry donne 45 livres aux pêcheurs de Hédé pour 460 tanches. Il faudrait tenir compte aussi des revenus seigneuriaux, mais qui probablement sont peu de chose, comparés au revenu du domaine proche<sup>(9)</sup>.

En juin 1664, Gilles du Boisbaudry achète à M<sup>me</sup> de Mosne<sup>(10)</sup> une maison à Rennes, dans la rue du Four-du-Chapitre, au prix de 14.500 livres. Comme il n'a pas d'argent comptant, pour s'acquitter de cette somme, il contracte divers emprunts, sous forme de rentes constituées, dont on verra plus loin le détail. D'autre part, il va louer dans la maison un appartement qui lui rapportera 360 livres par an.

Ces immeubles comportent des frais de construction et surtout d'aménagements et de réparations. Dès le mois de décembre 1663, la construction d'une chapelle dans sa maison du Saubois lui coûte 748 livres<sup>(11)</sup> et la couverture, 80<sup>(12)</sup>. La maison de ville lui impose des frais plus considérables. En 1665, l'évier de la cuisine lui coûte 33 livres. Au vitrier, la même année, il paie 40 livres<sup>(13)</sup>. En mai 1666, pour raccommo-der la « chambre basse » et blanchir l'escalier « en chaux », il faut payer 23 l. 2 s.; pour les vitres de cette chambre, à 4 sous la lozange, 7 livres. En 1672, le menuisier, pour les lambris du vestibule, prend 100 livres.

(8) Depuis 50 ans, l'étang a couvert une petite pièce de terre, appartenant à un voisin, Garnier; l'ayant appris récemment, M. du Boisbaudry, en novembre 1674, l'indemnise moyennant 120 livres.

(9) Nous voyons que le greffe de Langan lui rapporte 100 livres par an. En juillet 1674, les terres du Saubois, du Breil et de la Chaussée, en Langan, sont érigées en châtellenie; les frais de cette érection s'élèvent à 600 livres. En juillet 1673, M. du Boisbaudry paie au sieur de la Bilardaye Colinée les lods et ventes du contrat d'acquet du fief du Bersavin, en Langan, qui a coûté 600 livres; les lods et ventes sont de 45 livres.

(10) Ou plutôt de l'Aumône, comme on le voit écrit à un autre endroit du livre de raison.

(11) La charpente de la chapelle et de la fuie à pigeons a coûté 210 livres. Pour la construction, on lui a demandé 3 l. 10 s. par toise.

(12) Nous trouvons encore cette mention : « Au terrasseur, pour terrasser le devant de mon cabinet du côté de la cour », 36 livres.

(13) Il est vrai que cette somme comprend aussi les vitres de la chapelle du Saubois.

Des dépenses effectuées pour le mobilier sont assez souvent mentionnées dans le livre de raison de Gilles du Boisbaudry. En 1664, à la campagne, le menuisier se fait payer 9 livres pour douze chaises de « fouteau » (de hêtre) et 12 livres pour douze chaises de chêne. A Rennes, trois douzaines de chaises et fauteuils garnis coûtent 82 l. 14 s. Un porte-livres revient à 113 livres<sup>(14)</sup>. En 1670, quatre pièces de tapisserie pour le cabinet de Gilles coûtent 250 livres. Rien que pour les laines et canevas de huit chaises de ce cabinet, en 1674, il donne 30 livres<sup>(15)</sup>. Les étoffes, pour l'assortiment d'un lit, achetées à Paris, en 1666, lui ont coûté 454 livres.

En fait de valeurs mobilières, comme l'on dirait aujourd'hui, on ne peut compter que l'office d'avocat général, qui, après la mort de Gilles du Boisbaudry, sera vendu, en 1681, au prix de 70.330 livres. Les gages annuels de cette charge s'élèvent à 3.100 livres.

Dans les revenus du ménage, il faut comprendre, naturellement, les revenus particuliers de M<sup>me</sup> du Boisbaudry. Elle recevait de M. du Teil-Boux, maître des Comptes à Nantes, 1.850 livres pour son douaire et 610 livres pour la rente de 12.200 livres au denier 20. Héritière de M. du Teil-Boux, elle est remboursée par M. et M<sup>me</sup> de Bruc, en 1672, du reste de ses deniers dotaux, soit de 23.483 livres. En 1673, à Longlée, intervient un premier règlement des affaires de la famille de Montullé. Le frère de M<sup>me</sup> du Boisbaudry, conseiller au Parlement de Paris, reçoit 35.000 livres et sa sœur, 15.000; chacun d'eux aura eu ainsi 150.000 livres.

En mai-juin 1678, le père de M<sup>me</sup> du Boisbaudry, M. de Longlée, malade, partage son bien entre ses enfants (M<sup>me</sup> du Boisbaudry, M. de Montrelais, conseiller au Parlement de Paris, et M<sup>me</sup> la Première Présidente de la Chambre). Il se réserve une rente viagère de 2.100 livres

(14) Achat de bois : 25 l.; façon du menuisier : 58 l.; les ferrures : 30 l.

(15) Le travail est fait à « la Charité ».

et une rente de 700 l. pour son fils aîné, M. de Montrelais. La métairie de Longlée <sup>(16)</sup>, affermée 1.700 l. vaut, pour le fonds, 42.000 l.; les Salles, affermées 1.100 l., valent 22.000 l.; sept petites métairies, affermées 700 l., 14.000 l.; trois maisons de la Fosse, à Nantes, louées 300 l., sont estimées 6.000 l. Au total, ces biens sont évalués à 84.000 l., et, en déduisant les charges, à 71.000 l., ce qui représente 23.666 l. pour chacun des héritiers. « Nous avons, ajoute Gilles du Boisbaudry, cédé nos parts à M. de Montrelais pour 45.000 l. », c'est-à-dire pour 22.500 l. à chacun de nous. A la Présidente, il a été donné en mariage 135.000 l., à M<sup>me</sup> du Boisbaudry, 120.000 l.; M. de Montrelais a reçu 100.000 l. En compensation, on avait donné 35.000 l. à M. de Montrelais et 15.000 l. à M<sup>me</sup> du Boisbaudry; à celle-ci, il revient encore 15.000 l.

## II. — LES CHARGES : RENTES CONSTITUÉES

Les revenus de Gilles du Boisbaudry sont, d'ailleurs, grevés par une série de rentes constituées, qu'il doit acquitter. Tout d'abord, il y a le « constitut » de M. de Beringhen, qui se monte à 40.000 livres de capital, et dont l'intérêt, au denier 20, est de 2.000 livres. Intérêt, irrégulièrement payé d'ailleurs, car, en 1666, il y a cinq ans d'arriérés, et Gilles du Boisbaudry profite d'un voyage à Paris pour s'acquitter, du moins en partie. Pour payer l'achat de sa maison de Rennes, il a contracté toute une série d'emprunts vis-à-vis des personnes suivantes :

M<sup>me</sup> de Lanouée (?), 3.133 l.;

M<sup>me</sup> de la Magnane, 6.600 l.;

M<sup>me</sup> du Fau-Kerali, 4.125 l.;

M<sup>me</sup> de Kerali, de Quimper, 4.250 l.;

M. de Villayer, maître des requêtes, 4.950 l.;

Le Chapitre de Rennes, 6.000 l.

(16) Commune de Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

Au moment où sa femme touche le capital de ses deniers dotaux, en 1672, Boisbaudry en profite pour « franchir », c'est-à-dire pour rembourser la plupart de ces constitués. La rente due au chapitre de Rennes (375 l.) est libérée en novembre 1674. En 1678, il hérite de sa mère, âgée de 76 ans<sup>(17)</sup>. C'est sans doute à la suite de cet héritage qu'il rembourse 8.000 livres sur le constitué de M. de Beringhen, qui est ainsi réduit à 32.000 livres.

Ajoutons que Gilles du Boisbaudry doit aussi une pension à sa sœur de Langan<sup>(18)</sup>. Lorsque, en 1675, meurt le mari de sa sœur, M<sup>me</sup> Langlois, il va à Nantes pour l'assister; il lui donne 5.000 l., sur les 9.000 l., qu'il lui devait, en raison de son contrat de mariage; il lui devra 4.000 l. au décès de sa mère<sup>(19)</sup>. En 1667, il donne 2.000 l. pour la profession de religieuse d'une autre de ses sœurs, dont il acquittera aussi la pension annuelle.

### III. — BILAN DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le livre de raison de Gilles du Boisbaudry présente encore le grand intérêt de donner, pour la plupart des années, une récapitulation générale des recettes et des dépenses, sorte de bilan annuel. Voici les principales indications qu'il nous fournit.

#### *Année 1664.*

Fermes, gages, emprunts.....	11.297 l.
Dépenses (dont 3.000 pour le ménage).....	10.953 l.

#### *Du 20 décembre 1664 au 1<sup>er</sup> mai 1665.*

Recettes .....	14.148 l.
Dépenses .....	14.325 l. <sup>(20)</sup>

(17) Il vend la maison de sa mère, avec un jardin, à M<sup>lle</sup> de Malabry pour la somme de 2.400 l. — Il caractérise ainsi sa mère : « femme forte et grande économe, pieuse ».

(18) Nous lisons, pour l'année 1666 : « A ma sœur de Langan, pour sa pension, due dès juillet, 80 livres ».

(19) Livre de raison, juin 1675.

(20) Il a dépensé 535 l. « pour ustensiles de ménage et autres frais nécessaires pour ledit ménage », et 459 l. « pour les dépenses de la cuisine et autres provisions ».

*Du 20 décembre 1665 au 15 août 1666.*

Recettes (fermes, gages, douaire de M <sup>me</sup> ).....	12.732 l.
Emprunts chez les banquiers (pour cette année et la précédente).....	7.391 l.
Payé pour les rentes, pension de maison religieuse, etc.....	13.073 l.
Dépenses du ménage.....	2.400 l.

*Année 1670.*

Recettes .....	11.200 l.
Dépenses <sup>(21)</sup> .....	7 200 l.
Pensions et rentes.....	2.122 l.

*Année 1673.*

Recettes <sup>(22)</sup> .....	7.549 l.
Dépenses <sup>(23)</sup> .....	5.232 l.

Il reste donc 2.300 l. de réserve, qu'il place « en un billet de MM. Ferret et Michau » :

*Année 1674.*

Recettes <sup>(24)</sup> .....	12.532 l.
Dépenses et emploi <sup>(25)</sup> .....	14.000 l.

Le déficit est comblé par le billet de 2.300 l. pris en 1673.

*Année 1675.*

Recettes .....	9.000 l.
Dépenses et acquisitions <sup>(26)</sup> .....	15.177 l.

Le déficit a été payé avec les réserves de l'année précédente.

(21) Les dépenses journalières de cuisine ont été de 1.500 l.

(22) Il y a eu diminution de recettes « à cause de l'augmentation de la pauvreté du temps, auquel il se faut accommoder et perdre, plutôt que de ruiner ses fermiers ».

(23) Les dépenses de table : 1.300 l.; les grosses provisions, 700.

(24) En janvier 1774, il a reçu 3.000 l. pour deux années d'augmentation de gages, mais il a pris « un billet sur MM. Ferret et Michaut ».

(25) Dépenses journalières, 1.500 l.; grosses provisions, 500.

(26) Dépenses de la table, 2.000 l.

*Année 1676.*

Recettes .....	10.619 l.
Pensions et emploi.....	4.430 l.
Dépenses de ménage.....	2.000 l.

*Année 1677 et trois premiers mois de 1678.*

Recettes .....	21.919 l.
Paievements et emploi <sup>(27)</sup> .....	22.632 l.

*Année 1678.*

Recettes .....	17.399 l.
Dépenses (y compris les remboursements de rentes) .....	21.345 l.

*Année 1679, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.*

Recettes <sup>(28)</sup> .....	18.923 l.
Dépenses .....	8.137 l.

Il lui reste donc 10.786 l.; il emploie ses réserves à rembourser une partie du constitut de M. de Beringhen <sup>29</sup>.

On remarquera que, jusqu'en 1677, les recettes de Gilles du Boisbaudry s'élèvent en général à environ 12.000 livres; à partir de 1677, sans doute à la suite d'héritages qu'il a faits, ses recettes s'élèvent à 17.000, 18.000 livres et même davantage. Ses dépenses s'accroissent aussi beaucoup, surtout en 1677 et 1678, principalement sans doute à cause des remboursements de rentes constituées qu'il effectue. Notons aussi que, depuis 1675, à la suite de la révolte du papier timbré, le Parlement de Bretagne a été exilé à Vannes <sup>(30)</sup>.

(27) Il a donné à sa femme 2.014 l. pour les dépenses du ménage.

(28) Il dit : « J'ai rapporté [de Vannes] un billet sur Ferret de 7.000 l. et j'avais dans ma bourse 880 l. »

(29) « J'ai envoyé à mon frère l'abbé 12.000 l. pour donner à M. de Beringhen; je ne lui dois plus de rente que 1.500 l. »

(30) Voy. S. ROPARTZ, *L'exil du Parlement de Bretagne à Vannes*, 1875; Jean LEMOINE, *La révolte du papier timbré ou des bonnets rouges en Bretagne en 1675*, Paris, 1898 (extr. des *Annales de Bretagne*).

Gilles du Boisbaudry y part l'un des premiers « pour donner l'exemple ». Chaque année, il y passe un semestre; il y va sans sa famille, ce qui sans doute accroît ses dépenses.

#### IV. — TRACTATIONS AVEC DES BANQUIERS

Les bilans précédents montrent aussi que le budget de notre avocat général au Parlement n'est pas toujours parfaitement bien équilibré. Pour parer à ces embarras de trésorerie, et aussi pour l'acquit de lettres de change, il a souvent recours à des banquiers rennais, dont le livre de raison nous donne les noms : Ravenel, Gardin, Gobert, Ferret et Michau <sup>(30 bis)</sup>.

Ainsi, au début de 1665, il paie à Ravenel 2.970 l., « somme, dit-il, que je lui avais prise à diverses fois pour faire des paiements ». Le 21 février de la même année, il rembourse à Gardin 500 l., que celui-ci lui avait prêtées. En novembre 1665, pour payer les 6.000 l. de la dot de sa sœur religieuse, il emprunte 4.190 l. à Ravenel <sup>(31)</sup>. En août 1666, c'est la modeste somme de 300 l. que lui prête le même Ravenel. En cette année 1666, la situation de M. du Boisbaudry paraît assez gênée, car il doit à Ferret et Michau 1.800 l., en un billet payable le 21 juillet 1667; à Ravenel aîné, 1.930 l. payables à volonté; à Gardin 600 l. et à Gobert, 300 l., également payables à volonté. Il ajoute, sur son livre de raison : « La plus grande partie de ces sommes était due de l'an 1665; il faut les payer la prochaine année, de nos réserves, s'il plaît à Dieu ». En fait, le 2 juillet 1667, il acquitte le billet de Ferret et Michau sur la somme de 3.200 l. qu'ils lui devaient.

En somme, Gilles se sert couramment des banquiers, se fait payer par eux à l'avance ses gages de 3.100 l. A la date

(30 bis) En juillet 1660, René Monneraye, sieur de Bourgneuf, envoie plusieurs lettres de change par l'intermédiaire des banquiers Ravenel et Gardin. Voy. son *Livre de raison*, fol. 31 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E).

(31) Et aussi 2.000 l. à M<sup>me</sup> de La Magnane.

du 28 juillet 1673, voici comment est réglé son compte avec Ferret :

« Il m'a payé pour mes gages 3.100 l. Après l'acquit de diverses dettes, j'ai pris un billet de Ferret et Michau, de 2.620 l. ».

Ce billet lui servira à acquitter diverses dépenses. Voici, en juillet 1675, son compte avec Ferret et Michau :

Ils lui doivent pour ses gages.....	4.600 l.
Pour son augmentation dernière de gages.....	222 l.
Il avait en outre un billet de.....	850 l.
	<hr/>
Soit un avoir de.....	6.422 l.

Sur cette somme, il doit le reste de son augmentation de gages : 3.998 livres. Comme, il lui reste plus de 2.000 livres, il envoie cette somme, en une lettre de change, à M. de Beringhen, pour la rente de son constitut.

#### V. — LE TRAIN DE VIE. LES DOMESTIQUES.

##### CARROSSES ET CHEVAUX

Le train de vie est assez considérable à en juger par le nombre des domestiques, qui comprennent : une cuisinière, deux femmes de chambre, deux laquais, un cocher et un portier. Ces domestiques touchent, semble-t-il, de bons gages pour l'époque. En 1663, la Prairot, « femme de chambre de Madame », gagne 84 l. par an; une autre, la Billé, 29 écus<sup>(32)</sup>; la cuisinière, 54 l. Le cocher Bedel s'est loué à la Saint-Jean 1664, pour 60 l. et son successeur, Laforest, en 1666, touche 66 l., sans compter 18 l. pour son cidre. En 1667, un portier est entré à 60 l. par an sans compter 30 sous par mois pour son cidre. En outre, d'après les comptes, on voit que le cocher et les laquais sont habillés par les maîtres<sup>(33)</sup>.

(32) En 1668, la Tousche, femme de chambre, gagne 60 l. par an.

(33) En novembre 1674, nous trouvons cette mention : « récompense du grand Basque, 150 l., outre un habit complet, 50 livres ».

Boisbaudry a un ou deux carrosses qui, outre le prix d'achat, lui coûtent des sommes assez considérables pour les réparations<sup>(34)</sup>. En 1663 et dans les années suivantes, il a dans ses écuries au moins deux chevaux pour lesquels il faut acheter de la paille<sup>(35)</sup>, du foin et de l'avoine. Le 4 février 1663 on achète 6 cents de foin, à raison de 3 livres le cent; le 16 février de la même année, une mine d'avoine (8 boisseaux) à raison de 16 sous le boisseau, soit 6 l. 8 s. On dépense deux mines par mois<sup>(36)</sup>. Quant au foin, on en donne 5 bottes par jour. Les prix varient, d'ailleurs, suivant les saisons et les années. En janvier 1666, l'avoine coûte 18 sous le boisseau; en février, 20 sous, en mars, 24 sous; en juillet, 23, puis 22 sous. En février 1668, le boisseau ne coûte plus que 15 sous. — Le prix des chevaux varie aussi : en 1664, M. du Boisbaudry achète deux chevaux de carrosse au prix de 500 livres; une autre fois, il s'agit d'un achat qui se monte seulement à 100 livres.

Quant aux dépenses de table, nous n'en avons pas le détail. Nous voyons seulement qu'elles s'élèvent, en général, à 1.500 ou 2.000 livres. Il semble que le pain ordinaire se fabrique à la maison, même à Rennes, et qu'on n'achète chez le boulanger que le pain blanc<sup>(37)</sup>. Le gros bois semble cher; ainsi, en décembre 1663, 400 bûches coûtent 73 livres; d'autre part, en janvier 1667, 530 bûches ne coûtent que 64 livres.

#### VI. — HABILLEMENT. ORFÈVRERIE. AUTRES DÉPENSES

Parfois le prix du linge et des vêtements est donné en bloc<sup>(38)</sup>. Mais le plus souvent on distingue le coût de l'étoffe

(34) En 1679, achat d'un carrosse neuf, 590 l.; réparations du vieux, 60 l.

(35) « Dans le boisseau, il y a 14 mesures, si bien qu'à 4 mesures par jour, 8 boisseaux doivent durer 14 jours; cela fait deux mines par mois ».

(36) En 1663, achat de trois charretées de paille de froment pour 15 livres.

(37) Voici le détail des dépenses pour 1670 : gros grains : 12 mines de seigle, à 8 l. la mine, soit 96 livres; pain blanc, 50 l.; fagots, 100 l.; gros bois, 150 l.; foin, 180 l.; avoine, 200 l.; entretien du carrosse, 60 l.

(38) Par exemple, en 1663, prix d'une « soutane », 29 l. En 1668, un manteau de drap d'Espagne, 40 l. En 1670, habit de droguet, y compris la façon, 45 l.

et le prix de la façon. Par exemple, en 1666, on trouve cette mention : « Toile payée à M<sup>me</sup> Deschamps pour 6 petites chemises à porter sous la soutane, 27 l. ». En 1668 : « Dentelle pour me faire 12 chemises, 24 l.; 12 aunes de toile, 18 l. ». En 1670 : « 12 aunes d'étamine d'Angers pour me faire une robe à 40 sous l'aune, 24 l. » (on n'a d'ailleurs employé que 9 aunes). Les vêtements et le linge semblent souvent faits à la maison. En 1670, on paie des journées de tailleurs à 8 sous par jour. D'autre part, en avril 1673, nous trouvons cette mention : « Aux tailleurs pour 6 journées (nourris), 3 l. 12 s. »; sans doute, étaient-ils deux, ce qui mettrait la journée, avec nourriture, à 6 sous. Ils ont eu à confectionner l'habillement des laquais qui a coûté, au total, 72 l. 7 s.<sup>(39)</sup> En octobre 1672, le justaucorps du cocher a coûté 27 l. 12 s.; on y a employé 2 aunes 1/2 de serge de Londres à 4 l. 15 s.

Dans le livre de raison, nous ne voyons qu'assez rarement mentionner des dépenses d'orfèvrerie. Cependant, en 1663, 6 cuillers et fourchettes ont été payées 33 livres à M. Frémont, orfèvre; 14 petits flambeaux d'argent ont coûté 96 livres.

Il ne semble pas que Gilles du Boisbaudry achète souvent des livres. En 1663, il se procure chez M<sup>me</sup> Garnier, libraire, au prix de 100 livres, un *Cours de droit civil* et un *Cours de droit canon*. Et c'est tout<sup>(40)</sup>.

Les honoraires d'apothicaires et de médecins ne figurent pas souvent dans le livre de raison. En juillet 1666, le sieur Coudray, apothicaire, reçoit 15 livres pour « services rendus pendant le trimestre ». En mai 1672, M. du Boisbaudry est malade pendant trois semaines; les honoraires du médecin,

(39) On indique, parmi les fournitures, une aune de serge de Londres rouge, à 15 l. — En avril 1666, pour une soutane de gros taffetas, l'étoffe coûte 25 l. et la façon, également 25 l.

(40) Il est intéressant de comparer, à ce point de vue, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le président La Bourdonnaye Montluc qui, chaque année, achète des ouvrages de toutes sortes, pour plusieurs centaines de livres; voy. son Livre de marque (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E).

du chirurgien et de l'apothicaire s'élèvent, au total, à 100 livres. En 1664, les honoraires d'une sage-femme sont de 36 livres; en 1665, une autre ne touche que 22 livres.

On ne trouve que peu de données sur l'éducation des enfants. Cependant, à la date du 2 novembre 1679, Gilles du Boisbaudry écrit : « Mon frère l'abbé part à Paris, amenant avec lui François et Joseph du Boisbaudry, mes aînés, pour les élever et instruire; j'ai payé leur voyage, 150 l., et donné pour leur pension 500 l. <sup>(41)</sup> ».

Pendant ses séjours semestriels à Vannes, il nous indique ce qu'il paie pour sa chambre et sa pension. Pour la première, c'est 60 francs; pour la pension et le blanchissage, il donne 140 livres <sup>(42)</sup>.

#### VII. — VOYAGES

Le livre de raison note un assez grand nombre de déplacements. Chaque année, d'abord, il va à la campagne pour compter avec ses fermiers. Puis, on mentionne plusieurs voyages à Nantes et à Longlée, propriété de son beau-père. Le 26 juillet 1674, il part pour Brest auprès du duc et de la duchesse de Chaulnes; il passe avec eux les mois d'août et de septembre, « avec, dit-il, toute la satisfaction que je m'en pouvais promettre ». En 1678, le 27 août, il quitte Vannes pour se rendre en Basse-Bretagne assister au mariage du président de Bonamour et de la marquise de Kersauson <sup>(43)</sup>, « aussi considérable par sa naissance que par ses biens ». Son voyage dure un mois, mais il ne lui a rien coûté, car « le gain du jeu l'a défrayé ».

(41) En septembre 1677, il donne 60 l. à sa fille aînée pour ses rubans et bas, « pour lui apprendre à mesnager ».

(42) En 1679, pour sa pension, son blanchissage, son laquais, il paie 200 livres.

(43) Germain de Talhouet, sieur de Bonamour (1623-1686), président des Requêtes, épousa, en effet, en troisièmes noces (septembre 1678), Françoise Le Cozic de Kerloaguen, veuve de Prigent de Kersauson. Voy. FR. SAULNIER. *Le Parlement de Bretagne*, t. II, pp. 813-814.

Mais le voyage le plus important qu'il a accompli ce fut celui de Paris, en 1666 :

« Nous sommes, dit-il, partis de Rennes le 10<sup>e</sup> d'août 1666 pour aller voir M. de Longlée, aux forges. Je portai sur moi 550 livres en argent et un billet de 2.000 l. sur MM. Ferret et Michau. J'ai laissé 160 l. à ma femme. Je partis des forges et pris ma route par Angers avec M. et M<sup>me</sup> de la Violaye et arrivai à Paris dans le carrosse d'Angers, le 23<sup>e</sup> de septembre 1666 ».

Le voyage lui coûta 55 livres et le port de ses hardes, 12. Son livre de raison nous parle de ses achats à Paris. Sans compter l'assortiment d'un lit qui, nous le savons, lui a coûté 454 livres, il s'est fait faire, dit-il, « un habit court de drap d'Espagne, avec un chapeau, bas de soie et linge dont j'avais besoin, pans, rubans, etc. »; coût, 300 livres. A sa femme, il achète « une jupe de brocart, avec une grande guipure et agréments et taffetas pour la doubler » (100 livres), ainsi qu'une étoffe grise à la mode pour lui faire une jupe (100 livres). Il achète encore un mouchoir en point de Venise pour la somme très considérable de 200 livres. Deux habits de droguet, dont l'un est caractérisé « fin », lui coûtent 100 livres. En souliers, gants, peignes, chapeau et étui de chapeau, malle, sangle, etc., il dépense 100 livres; en chaises et carrosses, pendant son séjour à Paris, 150 livres<sup>(44)</sup>.

Pour le retour, Gilles du Boisbaudry déclare qu'il ne lui a rien coûté; il s'est effectué « avec un cheval et un laquais ».

Néanmoins, ce voyage à Paris nous semble avoir été assez onéreux, à en juger par les données précédentes et par le passage suivant du livre de raison : « J'ai rapporté en argent et du reste de la lettre de change de 2.000 l., la somme de 520 l. J'avais avec moi 2.400 l. ». C'est donc à environ 2.000 l. que lui est revenu ce voyage, où il a fait,

(44) Nous lisons encore les mentions suivantes :  
 « Pour la douane, pour toutes mes hardes, que j'ai envoyées, où l'on fait payer jusqu'aux vieilles hardes..... 100 livres.  
 En port de lettres..... 12 l. »

nous l'avons vu, d'assez larges dépenses<sup>(45)</sup>. Le livre de raison ne nous révèle rien, d'ailleurs, sur l'emploi de son temps, à Paris, ni sur ses impressions.

## II. — Jean-Olivier Berthou, sieur de Kerverzio.

Notre second personnage est Jean-Olivier Berthou, sieur de Kerverzio, président des requêtes au Parlement de Bretagne, qui fut pourvu de son office le 25 juin 1679. Il était fils de René Berthou, juge magistrat criminel au présidial de Rennes, et de Madeleine Crouezé, dame du Tronquet; né à Rennes, en 1652, il y mourut en 1715. Il se maria, à Morlaix, le 27 février 1683, avec Françoise Allain, fille de Jacques, sieur de la Marre, et de Marie Le Coroller (1664-1727). Son fils, Jacques de Berthou (1684-1755) fut conseiller au Parlement depuis 1707. Après sa mort, en 1715, son office fut vendu, au prix de 80.000 livres, à Colin de la Biochais<sup>(46)</sup>.

Le livre de raison de Jean-Olivier Berthou<sup>(47)</sup> est beaucoup moins explicite que celui de Gilles du Boisbaudry.

### I. — PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

Il ne contient que très peu de données sur ses propriétés foncières. Nous y lisons seulement qu'en 1690 il a affermé, pour six ans, à Julien Mesnil, la métairie de Blosne « avec les vignes » moyennant un loyer de 240 livres, payable aux termes de Noël et de Pâques. En 1713, il dépense 260 livres pour les réparations et agrandissements de la métairie du Temple.

(45) Pendant ce temps, Mme du Boisbaudry semble avoir été plutôt économe, comme on peut l'induire des mentions suivantes :

« Ma femme a dépensé, dans son voyage de Nantes..... 30 l.  
« Elle m'a redonné en or 11 louis, qui font 120 livres ».

Son mari, nous le savons, lui avait laissé, en partant, 160 livres.

(46) Voy. Fr. SAULNIER, *op. cit.*, t. I, p. 82. Cf. Paul DE BERTHOU, *La famille de Berthou en Bretagne*, Nantes, 1893.

(47) Les Archives d'Ille-et-Vilaine possèdent aussi le livre de raison de son grand-père Jean Berthou, mort en 1656.

Dans sa maison de ville, en 1690 et 1691, Jean-Olivier Berthou fait faire des travaux considérables. Il déclare, en 1690 :

« J'ai ce jour fait marché avec le sieur Le Compte, architecte, pour faire un escalier neuf, changer la remise en cuisine et ôter les galeries de devant et derrière, et faire trois cabinets sur l'escalier, à 874 livres, payables tiers à tiers ».

La même année, une autre réfection lui coûte 330 livres. Le 29 juillet 1690, il conclut aussi un marché avec un menuisier « pour faire une porte de 7 pieds à deux battants, où est la fenêtre, faire deux fenêtres à carreaux, deux abavants, changer les cheminées, faire une cloison de planches et boiser depuis la porte de l'office jusqu'à la porte de la salle », au prix de 135 livres<sup>(48)</sup>. Pour réparations, en 1691, il donne au couvreur 30 livres, au serrurier, 33, au vitrier, 28<sup>(49)</sup>.

La même année 1691, les fenêtres et tout le boisage de la salle. — « à la réserve de la cheminée », — coûtent 133 l.; 48 carreaux de verre, 18 l. Les boiseries du cabinet de travail et quelques autres s'élèvent à 218 l. Le parquet du cabinet coûte 80 l.; 102 panneaux de verre, à 7 sous le carreau, 35 l. 14 s.; 20 panneaux de la porte, à 10 sous, 10 livres. A un serrurier, Berthou donne 183 l. 8 s.

Pendant de longues années, on le voit vendre des produits de ses terres. En 1692, il vend à l'hôte du *Signe de la Croix* 11 grandes charretées de foin pour 110 livres<sup>(50)</sup>. A partir de 1699, il vend ordinairement ses blés à un négociant de Saint-Malo, M. de la Chesnais-Gardin. En cette année 1699, il reçoit 334 livres pour du blé, à raison de 50 sous le boisseau, mesure de Saint-Brieuc. En 1700, c'est 900 livres. En 1704, la vente des blés de deux années lui rapportent

(48) Il lui donne par avance 62 livres.

(49) En 1705, le curage du puits coûte 40 sous.

(50) En 1691, il est question de 5 boisseaux d'avoine, vendus à raison de 10 sous le boisseau.

1.635 livres <sup>(51)</sup>. En 1710, Jean-Olivier Berthou a reçu de M. de la Chesnais-Gardin 1.281 livres <sup>(52)</sup> pour la vente de 7 tonneaux 14 boisseaux de froment, à raison de 4 l. 10 s. le boisseau. En 1711, il vend 265 boisseaux, mesure de Saint-Malo, à raison de 3 l. 18 s. le boisseau; en 1712, 265 boisseaux à raison de 5 livres le boisseau; en 1713, 270 boisseaux à 6 livres le boisseau; en 1714, 272 boisseaux à 5 livres le boisseau. — Il est très probable que ce blé était vendu à Saint-Malo pour l'exportation.

Fait caractéristique : ses relations avec La Chesnais-Gardin entraînent Berthou à tenter une spéculation commerciale à la Mer du Sud. En effet, à la date de 1711, nous lisons dans le livre de raison :

« J'ai envoyé à M. de la Chenay Gardin 3.000 livres, pour m'intéresser de 1.000 l. dans sa pacotille et de 2.000 dans le vaisseau et cargaison du *Philipeaux*, monté par M. Gardin, son fils, pour la Mer du Sud ».

On sait, par ailleurs, que c'est précisément l'époque des trafics lucratifs dans la Mer du Sud <sup>(53)</sup>.

## II. — LE TRAIN DE VIE

Ce train de vie est assez important, si l'on en juge par la domesticité assez nombreuse. Le livre de raison mentionne des laquais et un cocher. Le laquais La Violette, entré au service depuis le 17 décembre 1686, devait recevoir 12 écus de gages par an; le 3 janvier 1687, Berthou lui donne 6 livres, mais, le lendemain, La Violette le quitte. Avec un nouveau laquais, entré le 10 janvier, il convient de donner

(51) A 31 sous, le boisseau de Saint-Malo. Le blé ancien était gâté. Pour le transport de Portrieux à Saint-Malo, il a dû payer 53 livres.

(52) Défalcation faite de 41 livres de fret et de 16 l. 17 sous de frais à Saint-Malo.

(53) Voy. E. W. DAHLGREN, *Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique*, Paris, 1903; Léon VIGNOLS, *Le commerce interlope français dans la Mer du Sud* (*Revue d'histoire économique*, 1925); André LESORT, *Les tractations d'un négociant malouin dans l'Amérique espagnole* (*Revue d'histoire des colonies françaises*, 1921).

12 écus, à la condition que celui-ci restera en place pendant un an; s'il le quitte, il recevra seulement 10 écus. Le 16 février 1687, un autre laquais est engagé, moyennant 12 écus. Un nouveau cocher, entré le 16 février 1687, doit recevoir 60 livres par an.

Berthou a un carrosse et même il en acquiert un à Paris, en 1698, au prix très élevé de 2.100 l. (y compris les harnais qui coûtent 160 l.)<sup>(54)</sup>. Pour le faire venir de Paris à Rennes, il paie 85 l.; la douane, à Paris, a coûté 80 l. et les péages, sur la Loire, 87 l.<sup>(55)</sup>.

Sur les prix des vivres et les dépenses de table, le livre de raison ne fournit que peu d'indications. Cependant, nous voyons qu'en 1689 Berthou paie à un marchand de vin, le sieur La Perle, 79 livres pour une barrique de vin et un tierçon, à raison de 48 livres la barrique. En 1690, au même, il donne 77 l. 12 s. pour une barrique et un tierçon. Il lui achète encore 2 barriques au prix de 98 l. 16 s. En 1704, 2 barriques de vin lui coûtent 108 livres.

Très peu de données, également, en ce qui concerne les vêtements. En 1695, Berthou paie au sieur Lacroix, marchand, 43 l. 15 s. pour un justaucorps gris. En 1710, il achète 12 aunes d'étamine, à 2 livres l'aune, pour faire une robe de palais, ainsi qu'une camisole « d'estame de laine », pour l'hiver, au prix de 4 l. 10 s. En 1690, une perruque, achetée à Paris, a coûté 5 louis d'or, valant 58 livres.

Signalons encore quelques achats d'objets d'orfèvrerie. En septembre, il s'agit d'une douzaine de couteaux à pied d'argent à 30 livres le marc. En 1698, une douzaine d'assiettes en argent, de 22 marcs 3 onces, à 32 livres le marc, a coûté 860 livres<sup>(56)</sup>. L'achat, fait à Paris, de deux salières et un sucrier s'est élevé à 150 livres.

Nous voyons encore qu'en 1691 Berthou a payé 207 livres

(54) Il avait donné l'ordre de n'y mettre que 1.500 livres.

(55) Il ajoute : « A cause des péages, la route de terre serait moins coûteuse, surtout pour Alençon ».

(56) Il y a eu 4 l. 10 s. de frais divers.

pour des drogues à un apothicaire. Mais le livre de raison ne mentionne pas d'honoraires à des médecins ou à des avocats.

On le voit, ces deux livres de raison, — surtout celui de Gilles du Boisbaudry, — nous fournissent des indications intéressantes sur le mode de vie de deux Parlementaires de l'époque de Louis XIV et parfois même sur la gestion de leur fortune. On voudrait être renseigné aussi sur leurs habitudes, leurs façons de penser, tout ce que nous désignons par le mot « mentalité ». Mais, pour cela, il nous faudrait des documents d'une autre sorte, notamment des correspondances. Force nous est donc de nous contenter de ces signes extérieurs de la vie sociale, qui ont bien, d'ailleurs, leur intérêt. Sur les prix, les salaires et les gages, par exemple, les livres de raison nous fournissent des données, qu'on trouverait assez difficilement ailleurs.

Henri SÉE.